

Contrat Lait Cru Bio de Vache - Amapp des Mallotins

La ferme Milvaches



La Ferme Milvaches
Camille et Patrick Chicanne

La Mairie - 89500 Villeneuve/Vonne
☎ : 03.86.87.16.39 - ✉ : milvaches@gmail.com

Le Consommateur :

Adresse :

Téléphone :

Cuteur/trice :

Contenu du contrat : Janvier Février Mars 2014

Janvier			3	10	17	24	31	Total	
		Prix	Qté	Qté	Qté	Qté	Qté	Qté	Montant
Lait cru	1 l	1,1 €							
								Chèque/Espèces	

Février			7	14	21	28	Total		
		Prix	Qté	Qté	Qté	Qté	Qté	Montant	
Lait cru	1 l	1,1 €							
								Chèque/Espèces	

Mars			7	14	21	28	Total		
		Prix	Qté	Qté	Qté	Qté	Qté	Montant	
Lait cru	1 l	1,1 €							
								Chèque/Espèces	

Signatures*, précédées de la date et de la mention « lu et approuvé »

*Leurs signatures engagent les deux parties à respecter les Conditions Générales énoncées et consultables au verso.



Courriel : milvaches@gmail.com - Commande de lait à la Ferme des Milvaches tél 03.86.87.16.39

Janvier		3	10	17	24	31	Total Qté	Total Prix
	quantité							
Février		7	14	21	28			
	quantité							
Mars		7	14	21	28			
	quantité							

Contrat Lait Cru Bio de Vache - Atmapp des Mallotins

En cas d'absence imprévue, le consommateur peut faire retirer son lait par une personne de son choix (même non adhérente à l'Atmapp).

Nota : les commandes non prises seront perdues et non remboursées

Il s'engage à payer à l'avance le lait par chèques ou en espèce.

Engagement des producteurs : Bureau Veritas PB-BIO 10 certificat n° AB-86514/64845

Ils s'engagent à produire dans la transparence et à ouvrir l'exploitation aux visites des consommateurs de l'Atmapp à vous servir régulièrement, aux jours et aux heures indiqués, à communiquer les informations sur leur production et le bulletin de liaison de l'Atmapp, à tenir compte des remarques faites par les consommateurs tant sur la qualité des produits que sur les variétés proposés

Résiliation

La résiliation est possible mais sans garantir le remboursement des mensualités restantes.

Le présent contrat est enregistré si le consommateur et le producteur sont à jour de leur cotisation à l'Atmapp des Mallotins

Le fonctionnement

Les nouveaux inscrits à l'Atmapp pourront signer un contrat d'essai pour une période d'un mois au maximum. La signature de la période d'essai se fait en début de mois sur le lieu de distribution. La distribution est assurée par le producteur.

La distribution

Elle aura lieu le vendredi de 17 h 30 à 19 h avenue de la Forêt d'Othe - route de Dicomont 89300 Joigny

N.B. : Pour transporter votre lait, apportez vos bouteilles, merci.

Le lait cru entier de vache se conserve au réfrigérateur à une température entre 0° et 4° et est à consommer dans les 3 jours, il est préférable de le faire bouillir